

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 Juillet 2021, d'agréeer les Fonds suivants :

INNOVATECH

Fonds d'Investissement Spécialisé

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Adresse du fonds : Immeuble SAPHIR

Bloc A - 1er étage,

Avenue du dinar

Les berges du lac II – 1053 Tunis

La société SMART CAPITAL et ARAB TUNISIAN BANK – ATB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Juillet 2021, pour la création du Fonds d'Investissement Spécialisé, dénommé « INNOVATECH » d'un montant de 125 000 000 DINARS (part A) et 12 500DT (part B).